

**Jeunesse et Sports**

**REF : DJS2013046**

**Signataire : ML/SRC**

Séance du Conseil Municipal du 19/12/2013

RAPPORTEUR : Omar AIT BOUALI

**OBJET : Convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers (OMJA) - Année 2014**

**EXPOSE :**

Dans le cadre d'un partenariat fort avec la commune, l'Office Municipal de la Jeunesse organise des activités de loisirs et de vacances à caractère éducatif ainsi que des évènements en direction des jeunes dans un esprit d'égalité, de laïcité et d'ouverture sur la cité, conformément à ses statuts. Il favorise la formation et l'expression des jeunes dans un but d'apprentissage et d'accès à la citoyenneté.

Pour mener à bien son action, l'association bénéficie d'une subvention municipale, de personnel mis à disposition ainsi que des locaux municipaux et du matériel.

Ce présent projet de convention pour l'année 2014 définit les modalités de cette coopération au regard de la réglementation et de la politique municipale dans le domaine de la jeunesse. Dans ce contexte, des réunions régulières sont organisées entre l'OMJA et la direction de la jeunesse afin de favoriser la communication et d'articuler les actions.

Il prévoit tout particulièrement le développement du partenariat entre l'OMJA et l'ensemble des acteurs jeunesse publics et associatifs du territoire, dans les domaines de l'accès à la pratique culturelle, au sport, à la santé, à l'information et l'insertion sociale et professionnelle. Dans les domaines de la prévention et de la réussite scolaire, l'OMJA s'implique dans la mise en place de la réforme des rythmes scolaires - faisant l'objet d'un conventionnement spécifique- et dans la prévention notamment en partenariat avec l'Association A Travers La Ville.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports

Jeunesse et Sports

REF : DJS2013046

Signataire : ML/SRC

**OBJET : Convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers (OMJA) - Année 2014**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°321 du 12 avril 2000 et le décret du 6 juin 2001 nécessitant de passer convention avec les associations lorsque le montant de la subvention est supérieure à 23 000 €,

Vu le projet de convention entre la ville et l'Office Municipal de la Jeunesse pour l'année 2014,

Vu le budget communal,

Considérant que dans le cadre de son Projet d'Action Municipal en direction de la jeunesse, la ville souhaite poursuivre son partenariat avec l'OMJA dont l'activité est reconnue et afin de formaliser les modalités de cette coopération,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le Maire à signer la convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers (OMJA) pour l'année 2014

Le Maire adjoint  
Tedjini-Michel MAÏZA

Reçu en Préfecture le : 23/12/2013

Publié le 24/12/2013

Certifié exécutoire le : 24/12/2013

Le Maire Adjoint  
Tedjini-Michel MAÏZA